

## FORMATION

Automne 2021

### RÉSOLUTION DE CONFLITS

Un conflit non résolu peut parfois dégénérer en crise majeure, affectant dangereusement la qualité de vie de vos membres. Cet atelier vous permettra de mieux comprendre la nature, la dynamique et l'évolution des conflits. Il vous donnera aussi des clefs pour les résoudre.

11

### GESTION DE LA SÉLECTION DES MEMBRES

Cette formation révisée en 2018 a pour objectif de bien situer le rôle de la sélection pour assurer la pérennité de la coopérative. Elle vous donnera l'occasion de prendre connaissance d'outils d'entrevues pour déceler le potentiel coopératif chez les éventuels membres. Vous pourrez également partager avec d'autres membres de coopératives des situations vécues lors de sélection.

12

### PRISE DE DÉCISION COLLECTIVE

À titre de membre d'une coopérative d'habitation, vous vous engagez à participer activement à la vie démocratique de votre coopérative en signant votre contrat de membre. Cette formation aborde l'organisation nécessaire pour partager le pouvoir de la façon la plus égalitaire possible et régler des problèmes dans le respect des pouvoirs octroyés par la Loi sur les coopératives aux différentes instances de votre coopérative.

13

LA DATE  
NE VOUS  
CONVIENT  
PAS ?

Si la date et l'horaire ne vous conviennent pas, vous pouvez choisir de ne pas participer à la séance. Aucuns frais ne seront alors facturés à votre coopérative.

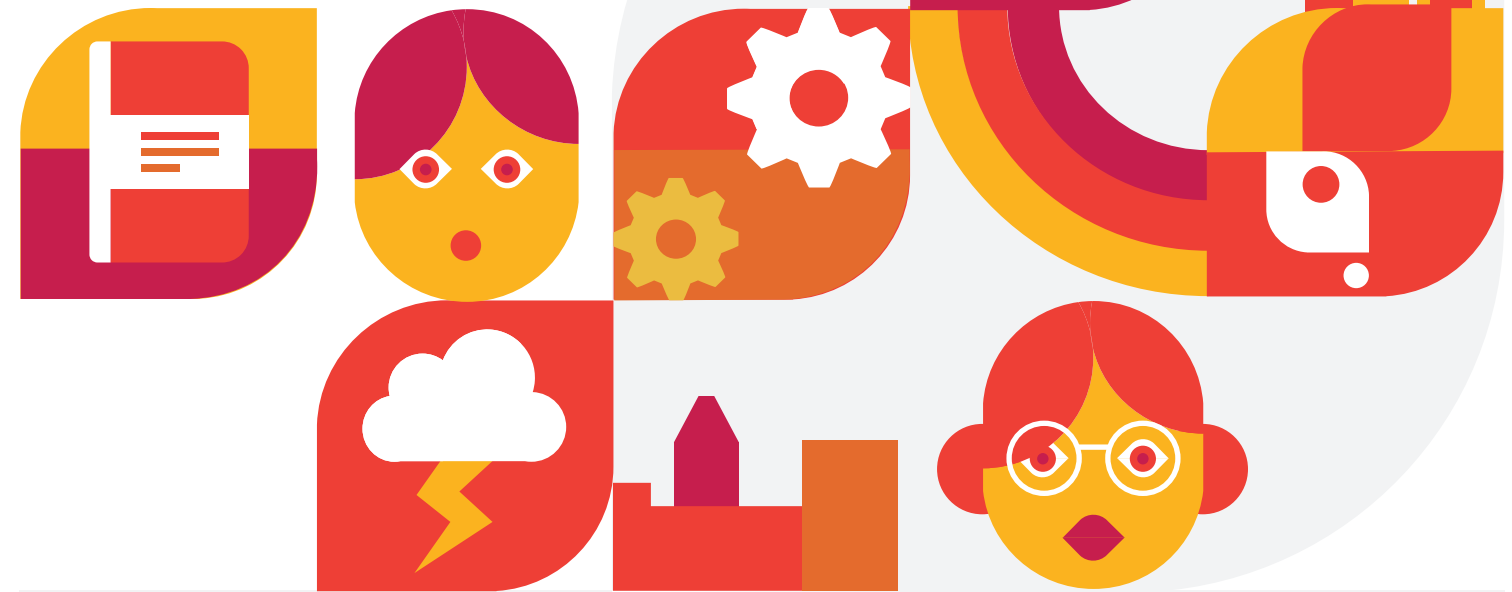
Sauf avis contraire de votre part, votre nom sera conservé dans la liste des personnes souhaitant participer à cet atelier. Vous serez prévenus de l'ouverture d'un nouveau groupe pour la formation.

[fechimm.coop/formation](http://fechimm.coop/formation)

[fhcq.coop/formation](http://fhcq.coop/formation)

## FORMATION

Automne 2021



### Un choix d'ateliers offerts selon la demande

\*\*\*

Le lien et le code d'accès pour vous connecter à la formation vous seront transmis trois jours avant la tenue de l'atelier.

LA DATE  
NE VOUS  
CONVIENT  
PAS ?  
(voir au verso)

### Comment ça marche ?

1. Consultez la liste des formations disponibles publiée dans notre site au [fechimm.coop/formation](http://fechimm.coop/formation).
2. Vous pouvez manifester votre intérêt pour une des formations disponibles en remplissant le formulaire de préinscription associé à cet atelier.
3. Lorsque la demande pour cette formation est suffisante, nous vous proposons différents horaires pour la tenue de l'atelier.
4. Vous recevez un courriel vous invitant à participer à un sondage sur le choix de l'horaire pour l'atelier. Vous avez 72 h (3 jours) pour répondre.
5. L'horaire est déterminé de façon démocratique en fonction des votes obtenus au sondage. Vous êtes informés par courriel du choix majoritaire.
6. Vous pouvez alors confirmer votre inscription en répondant à un nouveau courriel.

## FORMATION

Automne 2021

**13** ATELIERS  
OFFERTS SUR  
DEMANDE

### 01 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un classique et un incontournable autant pour les administrateurs et administratrices que pour les membres. Au programme : pouvoirs, devoirs et responsabilités du conseil selon les dispositions de la Loi sur les coopératives et le Code civil du Québec.

01

06

07

### MA COOP, MON CHOIX!

Relancez l'engagement et l'implication au sein de votre coop! Voici une formation qui s'adresse à tous les membres, autant les anciens que les nouveaux. Un atelier qui pose les vraies questions pour réfléchir sur les attitudes à développer et à maintenir pour être un membre actif et impliqué dans la gestion de sa coop.

### 02 LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES ET LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Cet atelier comprend la présentation du modèle de règlement de régie interne recommandé par la FHCQ-FECHIMM, en concordance avec la Loi sur les coopératives. Les principaux articles de loi régissant la vie démocratique de votre coop sont aussi au programme de l'atelier en deux parties (6 h).

02

03

### 03 FIN DES CONVENTIONS

Si l'échéance de l'entente d'exploitation liant votre coopérative à une agence gouvernementale (SCHL ou SHQ) approche, cet atelier vous permettra de bien comprendre les enjeux et les impacts de cette nouvelle réalité sur votre coop et d'explorer les actions que vous pouvez entreprendre pour vous préparer. Vous serez aussi informé sur les services disponibles, les positions défendues et les actions menées par la FECHIMM et les autres défenseurs du logement coopératif et social dans ce dossier.



08

### 08 LE COMITÉ BON VOISINAGE ET LE RÈGLEMENT D'IMMEUBLE

Cet atelier vise à bien comprendre le rôle du comité responsable de la gestion du bon voisinage : appliquer le règlement d'immeuble. On y verra comment établir un règlement d'immeuble et voir à son application. On traitera également de l'organisation du comité, son rôle, ses mandats, la mise en place d'une procédure de traitement de plaintes et la planification d'activités sociales dans la coop.

### 04 SUSPENSION ET EXCLUSION

Les membres n'ont pas que des droits, ils ont aussi des responsabilités. Face à un membre délinquant et désintéressé aux objectifs de l'entreprise coopérative, l'application de mesures disciplinaires demande du jugement, de la nuance et du savoir-faire des administrateurs et administratrices devant protéger le groupe. Pour ce faire, ces membres doivent agir en conformité avec les motifs et la procédure prescrits par la Loi sur les coopératives.

04



05

### 05 PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE : LES OBLIGATIONS ET LES BONNES PRATIQUES

À la fois propriétaires et locataires, les membres des coopératives d'habitation sont appelés à composer avec un certain nombre de droits et d'obligations. Cet atelier vise à les aider à mieux connaître les lois qui encadrent les activités de leur entreprise collective et leur statut de membre-locataire. L'identification de bonnes pratiques favorisant la santé financière, immobilière et associative de la coopérative est également au programme de la formation.

### 06 ORGANISATION DES COMITÉS

Cet atelier vise à rendre plus efficace l'organisation du travail des membres au sein des comités de votre coopérative. Saisissez la chance de mobiliser vos membres autour d'un partage équitable des responsabilités et des tâches. Cette formation vous permet de bien structurer les principaux comités de votre coop tout en mettant l'emphase sur la collaboration.

09



10

### 09 INTRODUCTION À LA MÉDIATION (1 ET 2)

Cet atelier en deux parties (6 h) s'adresse à tous les membres des coopératives, mais particulièrement aux administrateurs et administratrices qui agissent directement en gestion des conflits. La présentation des concepts de base ainsi que les outils et techniques d'intervention en médiation est au programme de la première partie. En seconde partie, grâce à des mises en situation concrètes, vous aurez l'occasion de mettre à l'épreuve vos qualités de médiateur en appliquant les concepts et outils proposés.